

Les bourses scolaires

Bénéficiez de la bourse scolaire, une aide de la Ville aux familles pour la rentrée de leur(s) enfant(s).



Les conditions

- Votre/vos enfant(s) est/sont scolarisé(s) du CP aux études supérieures jusqu'à 25 ans
- Votre quotient familial appartient aux tranches A ou B (calcul auprès du Guichet unique)
- La bourse communale est de 120 € par enfant

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à retirer au Centre Communal d'Action Sociale (L'Agora - 36 mail Mendès France) ou au Guichet unique (Hôtel de Ville - 1 place du Cœur Battant) en début d'année scolaire.

Infos pratiques

DOSSIER À RETIRER ET À REMETTRE ENTRE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Contact

CCAS

36 mail Mendès France
Tél. : 01 34 24 53 88

Document(s)

[FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE 2024-2025](#)

Liens utiles

[Quotient familial 2024](#)